

- **AVIS D'APPEL D'OFFRES**
 - HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY

- **PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**
 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 - DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI
 - DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE DOSSO
 - CONSEIL REGIONAL DE MARADI
 - CENTRE DE SANTE MERES ET ENFANTS DE DIFFA
 - CENTRE DE SANTE MERE ET ENFANT DE MARADI
 - ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE DE DIFFA
 - DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI
 - DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
 - UNIVERSITE DE DOSSO
 - COMMUNE URBAINE DE DIFFA
 - COMMUNE RURALE DE N'GONGA
 - COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA
 - COMMUNE DE RURALE N'GOURTI
 - COMMUNE RURALE D'INGALL
 - COMMUNE RURALE DE DARGOL
 - COMMUNE RURALE DE TESKER
 - SOCIETE DE PATRIMOINE DES MINES DU NIGER



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- AVIS D'APPEL D'OFFRES Pages 3
- PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS Pages 4-27
- DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (CRD)..... Pages 28-31



Agence de Régulation des Marchés Publics



Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication

M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Yacouba Soumana

M. Amadou Mahaman Rabiou

M. Almoctar Mahamane

M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger

BP: 383 Niamey - Niger

Tél. : +227 20 73 30 91

96 86 33 33

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°005/2022/DGHNN/DAF/SPM/DSP

1-Le présent avis fait suite à l'additif N°1 au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés approuvé par lettre N°163/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 08 Février 2022 et publié dans le journal des Marchés Publics de l'ARMP N°427 du 21 au 27 Février 2022 et en instance d'être publié dans le SIGMAP ;

2-Le Directeur Général de l'Hôpital National de Niamey (DG/HNN) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition du matériel de froid et électroménager.

3-La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public à son article 29 et ouvert à tous les candidats éligibles.

4-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service de Passation des Marchés de l'HNN et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres les jours ouvrables de 9 h à 16 heures.

5-La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable, auprès du Service Passation des Marchés Publics et Délégation de services Publics de Cinq Cent mille (500 000) F.CFA.

7-Les offres présentées en un (1) original et deux (2) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au Service Passation des Marchés Publics et Délégation de services Publics au plus tard le 28/04/ 2022 à 09 heures;

8-Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, de deux (2%) pour cent du montant de l'offre TTC.

9-Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de Cent Vingt Jour (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

10-Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 28/04/ 2022 à 10 h00 dans la salle de conférence de l'Hôpital National de Niamey (HNN).

Le Directeur Général



PLAN PRÉVISIONNEL



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
CABINET PRN					
1	"Achat Fournitures de bureau ET" Achat agendas et blocs note	SGP	DRP	PM	24/06/2022
2	Fourniture consommables informatiques	SGP	DRP	PM	25/03/2022
3	Produits d'entretien	SGP	DC	PM	-
4	Fourniture alimentation (lait nido)	SGP	DRP	PM	17/06/2022
5	Fourniture tenue du personnel	SGP	DRP	PM	27/04/2022
6	Achat Fournitures diverses	SGP	DC	PM	-
7	Prestation de service (entretien et réparation téléphones)	SGP	DC	PM	-
8	Prestation de service (entretien et réparation matériels informatiques)	SGP	DC	PM	-
9	Prestation de service (entretien et réparation matériels roulants)	SGP	AOO	PM	04/03/2022
10	Prestation de service (maintenance groupes electrogenes et entretien extincteurs)	SGP	DRP	PM	28/02/2022
11	Entretien batiments (réhabilitation, peintureetc) Travaux d'entretien batiments (d'éteinchété)	SGP	AOO	PM	15/05/2022
12	Travaux d'entretien batiments (froid)	SGP	DC	PM	-
13	Acquisition matériels de plomberie d'électricité et froid	SGP	DC	PM	-
14	Acquisition matériels et outillages techniques	SGP	DC	PM	-
15	Etudes, conseils et recherches	SGP	AMI	PM	03/06/2022
16	Acquisition progiciels	SGP	DRP	PM	03/06/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
CABINET PRN								
05/07/2022	07/07/2022	14/07/2022	19/07/2022	29/07/2022	05/08/2022	14/08/2022	15 jours	BN
05/04/2022	07/04/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	1 Mois	BN
-	03/06/2022	07/06/2022	07/06/2022	16/06/2022	23/06/2022	04/07/2022	15 jours	BN
28/06/2022	30/06/2022	07/07/2022	12/07/2022	21/07/2022	28/07/2022	08/08/2022	1 Mois	BN
06/05/2022	09/05/2022	16/05/2022	21/05/2022	31/05/2022	07/06/2022	16/06/2022	1 Mois	BN
-	15/09/2022	19/09/2022	19/09/2022	29/09/2022	06/10/2022	17/10/2022	15jours	BN
-	04/03/22	08/03/22	08/03/22	17/03/22	24/03/22	02/04/22	15jours	BN
-	04/03/22	08/03/22	08/03/22	17/03/22	24/03/22	02/04/22	15jours	BN
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 mois	BN
09/03/2022	10/03/2022	17/03/2022	20/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	1 Mois	BN
25/05/2022	27/05/2022	27/06/2022	02/07/2022	12/07/2022	19/07/2022	28/07/2022	15jours	BN
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	28/03/2022	04/04/2022	13/04/2022	15jours	BN
-	15/04/2022	19/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	15jours	BN
-	12/05/2022	16/05/2022	16/05/2022	25/05/2022	01/06/2022	10/06/2022	15jours	BN
14/06/2022	16/06/2022	16/07/2022	21/07/2022	01/08/2022	08/08/2022	17/08/2022	2 Mois	BN
14/06/2022	16/06/2022	23/06/2022	28/06/2022	07/07/2022	14/07/2022	25/07/2022	15jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMMP ou au CF (6)
CNESS					
17	Etude de la violence transfrontalière cas de la région de maradi	SGP	AMI	PM	11/10/2022
18	Etude conjointe menée par les trois CES de l'ALG sur le thème « Synergie et coopération entre les pays de l'ALG pour la protection des populations civiles ».	SGP	AMI	PM	03/06/2022
19	Etude, crise du pastoralisme	SGP	Ami	PM	04/03/2022
20	Etude , recherche de solutions pour la lacune capacitaire majeure mobilité et manœuvre	SGP	Ami	PM	04/03/2022
21	Etude, Etat des connaissances sur la problématique de la démographie, ses enjeux et l'évaluation des actions des institutions formelles et informelles	SGP	Ami	PM	04/03/2022
22	Organisation du 2ème forum national sur la sécurité de la défense	SGP	Ami	PM	04/03/2022
23	Etude sur l'économie criminelle et le financement du terrorisme	SGP	Ami	PM	04/03/2022
24	Etude prospective conjointe sur la dynamique sécuritaire dans le Liptako Gourma	SGP	Ami	PM	11/10/2022
25	Etude, les jeunes déscolarités	SGP	Ami	PM	15/04/2022
26	Etude diagnostic du système sécuritaire de la Région de Diffa		Ami	PM	15/04/2022
DGDSE					
27	Entretien matériels de transport	SGP	DC	PM	-
28	Entretien matériels techniques	SGP	DC	PM	-
29	Fournitures et consommables informatiques	SGP	DRP	PM	28/02/2022
30	Alimentation	SGP	DRP	PM	25/03/2022
31	Achat petits matériels	SGP	DC	PM	-
32	Construction et Equipement Antennes	SGP	DC	PM	-
GC					
33	Achat de médailles et supports	SGP	AOO	PM	25/03/2022
34	Entretien, réfection bâtiments	SGP	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
CNESS								
20/10/2022	21/10/2022	20/11/2022	25/11/2022	06/12/2022	13/12/2022	22/12/2022	2 mois	BN
14/06/2022	16/06/2022	16/07/2022	21/07/2022	01/08/2022	08/08/2022	17/08/2022	2 Mois	BN
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 mois	BN
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 mois	BN
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 mois	PTF
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 Mois	PTF
14/03/2022	15/03/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	15/05/2022	2 Mois	PTF
20/10/2022	21/10/2022	20/11/2022	25/11/2022	06/12/2022	13/12/2022	22/12/2022	2 Mois	PTF
25/04/2022	26/04/2022	26/05/2022	31/05/2022	09/06/2022	16/06/2022	27/06/2022	2 Mois	BN
25/04/2022	26/04/2022	26/05/2022	31/05/2022	09/06/2022	16/06/2022	27/06/2022	2 Mois	BN
DGDSE								
-	28/02/22	07/03/22	07/03/22	16/03/22	23/03/22	01/04/22	1 Mois	BN
-	28/02/22	07/03/22	07/03/22	16/03/22	23/03/22	01/04/22	15 jours	BN
09/03/2022	10/03/2022	17/03/2022	20/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	1 Mois	BN
05/04/2022	07/04/2022	14/04/2022	19/04/2022	28/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	1 Mois	BN
-	07/03/2022	14/03/2022	14/03/2022	23/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15 jours	BN
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	28/03/2022	04/04/2022	13/04/2022	15 jours	BN
GC								
04/04/2022	06/04/2022	06/05/2022	11/05/2022	20/05/2022	27/05/2022	07/06/2022	2 mois	BN
-	03/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	19/05/2021	26/05/2021	06/06/2021	15 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE TILLABERI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des kits pour élèves en situation d'handicap et des kits pour l'éclairage aux enfants en milieu rural	Directeur Régional	DRP	PM	07/03/2022
2	Attribuer des rations sèches à 260 élèves vulnérables	Directeur Régional	DRP	PM	14/03/2022
3	Acquérir 2 480 manuels didactiques pour les 6èmes en milieu rural	Directeur Régional	AOON	PM	21/03/2022
4	Achat des ordinateurs portables, des scanners et photocopieurs	Directeur Régional	AOON	PM	28/03/2022
5	Dotation de 3 441 écoles en modules sur la stratégie de rémediation	Directeur Régional	AOON	PM	04/04/2022
6	Achat de mobiliers de bureau aux services déconcentrés	Directeur Régional	AOON	PM	11/04/2022

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des fournitures scolaires pour les CPJ de Dosso et Gaya	DRJS/DO	DC	PM	-
2	Acquisition des matières d'œuvre au profit des CPJ de Dosso et Gaya	DRJS/DO	DC	PM	-
3	Construction, d'un bloc administratif, un bloc de latrines et aménagement des terrains des jeux dans le CPJ de Gaya	DRJS/DO	DC	PM	-
4	Equiper le bloc administratif de Gaya	DRJS/DO	DC	PM	-
5	Acquisition des équipements et matériels sportifs au profit des CPJ de Dosso et Gaya	DRJS/DO	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE TILLABERI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
16/03/2022	18/03/2022	25/03/2022	28/03/2022	06/04/2022	13/04/2022	22/04/2022	20 jours	FCSE
23/03/2022	25/03/2022	08/04/2022	13/04/2022	22/04/2022	29/04/2022	10/05/2022	20 jours	FCSE
30/03/2022	01/04/2022	02/05/2022	09/05/2022	18/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	30 jours	FCSE
06/04/2022	08/04/2022	09/05/2022	16/05/2022	25/05/2022	01/06/2022	10/06/2022	40 jours	FCSE
13/04/2022	15/04/2022	16/05/2022	23/05/2022	01/06/2022	08/06/2022	17/06/2022	40 jours	FCSE
20/04/2022	22/04/2022	23/05/2022	28/05/2022	06/06/2022	13/06/2022	22/06/2022	45 jours	FCSE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	15 jours	FCSE
-	15/03/2022	22/03/2022	22/03/2022	31/03/2022	07/04/2022	18/04/2022	15 jours	FCSE
-	16/03/2022	23/03/2022	23/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	19/04/2022	3 mois	FCSE
-	17/03/2022	21/03/2022	21/03/2022	30/03/2022	06/04/2022	15/04/2022	21 Jours	FCSE
-	21/03/2022	28/03/2022	28/03/2022	06/04/2022	13/04/2022	22/04/2022	15 jours	FCSE



PLAN PRÉVISIONNEL



CONSEIL REGIONAL DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Confection tables bancs	Sécretaire Général/CR	DRP	PM	01/03/2022
2	Extension du siège du Conseil Régional	Sécretaire Général/CR	AO	PM	01/06/2022
3	Entretien batiments DRSP	Sécretaire Général/CR	DC	PM	-
4	Infrastructures sociales	Sécretaire général/CR	AO	PM	06/06/2022
5	Achat véhicule	Sécretaire Général/CR	AO	PM	02/06/2022
6	Entretien batiments scolaires	Sécretaire général/CR	DC	PM	-
7	Construction magasin au CSME	Sécretaire Général/CR	DC	PM	-
8	Construction salle de réunion	Secrétaire Général	DC	PM	-
9	Construction de salles de classes	Sécretaire Général/CR	AO	PM	06/06/2022
10	Construction pavillon obstretical annexé d'un bloc opératoire équipé	Sécretaire Général	AO	PM	13/06/2022
11	Etude et contrôle construction pavillion	Secrétaire Général	AMI	PM	20/06/2022
12	Etude et contrôle construction salles de classes	Secrétaire Général	AMI	PM	27/06/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



CONSEIL REGIONAL DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
10/03/2022	14/03/2022	19/03/2022	22/03/2022	31/03/2022	07/04/2022	18/04/2022	2 mois	Budget CR
10/06/2022	13/06/2022	13/07/2022	18/07/2022	27/07/2022	04/08/2022	15/08/2022	2 mois	KFW/CR
-	15/06/2022	22/06/2022	22/06/2022	01/07/2022	08/07/2022	19/07/2022	1 mois	KFW/CR
15/06/2022	16/06/2022	18/07/2022	23/07/2022	02/08/2022	10/08/2022	19/08/2022	12 mois	PDLK
13/06/2022	15/06/2022	15/07/2022	20/07/2022	29/07/2022	08/08/2022	17/08/2022	1 mois	Budget CR
-	07/06/2022	11/06/2022	11/06/2022	21/06/2022	28/06/2022	07/07/2022	1 mois	budget CR
-	08/06/2022	15/06/2022	15/06/2022	24/06/2022	01/07/2022	12/07/2022	3 mois	budget CR
-	13/06/2022	17/06/2022	17/06/2022	28/06/2022	05/07/2022	14/07/2022	3 mois	budget CR
15/06/2022	17/06/2022	18/07/2022	23/07/2022	02/08/2022	10/08/2022	19/08/2022	3 mois	KFW/CR
22/06/2022	24/06/2022	25/07/2022	30/07/2022	10/08/2022	17/08/2022	26/08/2022	8 mois	KFW/CR
29/06/2022	01/07/2022	16/08/2022	22/08/2022	31/08/2022	07/09/2022	16/09/2022	8 mois	KFW/CR
06/07/2022	11/07/2022	26/08/2022	31/08/2022	09/09/2022	16/09/2022	27/09/2022	3 mois	KFW/CR



PLAN PRÉVISIONNEL



CONSEIL REGIONAL DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction de trois salles de classes et un bloc de latrine en matériaux définitifs. Lot n°1 Construction et ou réhabilitation des infrastructures du CHR et CSME. Lot n°2 Réhabilitation villas des collectivités. Lot n°3 Réhaussement du mur enceinte villas collectivités. Lot n°4	SG	AOO	PM	20/02/2022
2	Acquisition d'un véhicule de marque TOYOTA LAND CRUISER V8 STATION WAGON	SG	AOO	PM	20/02/2022
3	Construction et équipement de 65 salles de classes en matériaux définitifs	SG	AOO	PM	20/02/2022
4	Confection de 5320 tables bancs (FCSE)	SG	AOO	PM	20/02/2022

CENTRE DE SANTE MERES ET ENFANTS DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Alimentation au profit des malades	régisseur maison d'arrêt	aon	PM	16/03/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



CONSEIL REGIONAL DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
27/02/2022	01/03/2022	08/03/2022		18/03/2022	23/03/2022	25/03/2022	3 mois	CR
27/02/2022	01/03/2022	01/04/2022		11/04/2022	16/04/2022	18/04/2022	15 JOURS	CR
27/02/2022	01/03/2022	01/04/2022		11/04/2022	16/04/2022	18/04/2022	4 mois	FCSE
27/02/2022	01/03/2022	01/04/2022		11/04/2022	16/04/2022	18/04/2022	4 mois	FCSE

CENTRE DE SANTE MERES ET ENFANTS DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
25/03/2022	28/03/2022	27/04/2022	02/05/2022	11/05/2022	18/05/2022	27/05/2022	12 mois	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



CENTRE DE SANTE MERE ET ENFANT DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Fourniture Produits Alimentaires : Malades et Personnels de garde	Directeur/CSME	AON	PM	31/01/2022
2	Fourniture matériels et consommable informatique, Travaux d'impression Documents	Directeur/CSME	DRP	PM	01/02/2022
3	Fourniture matériels-électricité./froid, matériels -plomberie, pièces de rechange véhicules et groupes électrogènes	Directeur/CSME	DRP	PM	01/02/2022
4	Fourniture de bureau, Mobiliers et habillement. et couchage	Directeur/CSME	DRP	PM	01/02/2022
5	Fourniture produits d'entretien	Directeur/CSME	DRP	PM	01/02/2022
6	Fourniture de Matériels et Appareils Technique divers	Directeur/CSME	DRP	PM	01/02/2022
7	Signer un Contrat de maintenance préventive et curative du Matériels. Informatique	Directeur/CSME	CI		-
8	Signer un Contrat de vidange et curages des Fosses septique	Directeur/CSME	CI		-
9	Signer un Contrat de maintenance préventive et curative d'électricité, chaîne de froid et groupes électrogènes	Directeur/CSME	CI		-
10	Signer un contrat de maintenance préventive et curative des appareils biomédicaux	Directeur/CSME	CI		-
11	Rehabilitation et Entretien Batiments	Directeur/CSME	CI		-

ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	"ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS (deux véhicules 4X4)"	DG	AON	PM	05/05/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



CENTRE DE SANTE MERE ET ENFANT DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
09/02/2022	09/02/2022	11/03/2022	15/03/2022	24/03/2022	31/03/2022	24/03/2021	12 MOIS	BUDGET NATIONAL
10/02/2022	10/02/2022	17/02/2022	17/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/02/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
10/02/2022	10/02/2022	17/02/2022	17/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/02/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
10/02/2022	10/02/2022	17/02/2022	17/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/02/2022	10 JOURS	BUDGET NATIONAL
10/02/2022	10/02/2022	17/02/2022	17/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/02/2022	10 JOURS	BUDGET NATIONAL
10/02/2022	10/02/2022	17/02/2022	17/02/2022	28/02/2022	07/03/2022	14/02/2022	15 JOURS	BUDGET NATIONAL
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	7 JOURS	BUDGET NATIONAL
-	07/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	01/03/2022	08/03/2022	Un (01) Mois	BUDGET NATIONAL

ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
14/05/2022	15/05/2022	14/06/2022	19/06/2022	28/06/2022	05/07/2022	14/07/2022	60 Jours	FP



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de la matière d'œuvre pour le CFPT	Directeur Regional/DRET/FP	DRP	PM	07/03/2022
2	Acquisition de la matière d'œuvre pour le LTKD	Directeur Regional/DRET/FP	DRP	PM	07/03/2022
3	Acquisition d'habillement et couchage pour le LPA	Directeur Regional/DRET/FP	DC	PM	-
4	fourniture des produit alimentaires pour les eleves de LPA	Directeur Regional/DRET/FP	DRP	PM	07/03/2022
5	Acquisition de la matière d'œuvre pour le LPA	Directeur Regional/DRET/FP		PM	07/03/2022

UNIVERSITE DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	construction et équipement d'une salle polyvalente de 150 Places	Université Dosso	DC	PM	-
2	Divers travaux de constructions et de rehabilitations de batiments au profit de l'université	Université Dosso	DC	PM	-
3	Acquisition de Véhicule utilitaire	Université Dosso	DC	PM	-
4	Acquisition des Equipements des Laboratoires	Université Dosso	AOON	PM	15/04/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE MARADI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	24/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	15/04/2022	Deux (02) Semaines	BN
16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	24/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	15/04/2022	Deux (02) Semaines	BN
-	07/03/2022	11/03/2022	11/03/2022	22/03/2022	29/03/2022	06/04/2022	Deux (02) Semaines	BN
16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	24/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	15/04/2022	Deux (02) Semaines	BN
16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	24/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	15/04/2022	Deux (02) Semaines	BN

UNIVERSITE DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	22/06/2022	29/06/2022	29/06/2022	08/07/2022	15/07/2022	26/07/2022	60 jours	Budget UDO 2022
-	13/05/2022	20/05/2022	20/05/2022	29/05/2022	06/06/2022	15/06/2022	45 jours	Budget UDO 2022
-	13/05/2022	20/05/2022	20/05/2022	29/05/2022	06/06/2022	15/06/2022	10 jours	Budget UDO 2022
26/04/2022	27/04/2022	28/05/2022	02/06/2022	13/06/2022	20/06/2022	29/06/2022	45 Jours	FCSE



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE URBAINE DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMF ou au CF (6)
1	Construction de six salles de classe dans les écoles primaires de CU de Diffa	SG	AON	PM	08/03/2022
2	Clôture du parking Gros porteurs dans CU de Diffa	SG	AON	PM	15/03/2022
3	Extention/Electrification du réseau Electricité dans la ville de Diffa	SG	DC	PM	-
4	Foncage d'un puits cimenté vilageois	SG	DC	PM	-
5	Achat des kits ménage	SG	DC	PM	-
6	Achat médicaments pour les formations sanitaires	SG	DRP	PM	23/05/2022
7	Réfaction de sanitaires et protection grillagée du stade municipal	SG	DC	PM	-
8	Travaux d'extention d'eau et électricité dans les quartiers de la ville de Diffa	SG	AON	PM	27/07/2022
9	Travaux d'aménagement du siège de la mairie	SG	AON	PM	29/07/2022
10	Acquisition tracteur, peleteuse et nivelieuse	SG	AON	PM	07/06/2022
11	Travaux d'extension de la fourrière	SG	DC	PM	-
12	Achat produits alimentaires pour stockage de sécurité	SG	DRP	PM	23/08/2022
13	Constuction d'un bureau au service de l'alphabetistation	SG	DC	PM	-

COMMUNE RURALE DE N'GONGA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMF ou au CF (6)
1	Approvisionnement des Banques Céréalières	SG /Mairie	DC	PM	-
2	Achat et réparations de table bancs pour les écoles primaires de la Commune	SG /Mairie	DC	PM	-
3	Travaux de Réhabilitation du siège de la Mairie	SG /Mairie	DC	PM	-
4	Travaux de réhabilitation des 8 cases de santés de la commune et de la transformation de la case de santé de N'gonga Zarma en CSI	SG /Mairie	AOON	PM	15/06/2022
5	Gestion déléguée de l'exploitation de la mission de service public de l'eau	SG /Mairie	AOO	PM	15/03/2022



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE URBAINE DE DIFFA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
16/03/2022	17/03/2022	15/04/2022	17/04/2022	26/04/2022	03/05/2022	05/05/2022	5 mois	Fonds Pétrolier
23/03/2022	24/03/2022	22/04/2022	24/04/2022	03/05/2022	09/05/2022	11/05/2022	3 mois	Fonds Pétrolier
-	04/04/2022	10/04/2022	11/04/2022	20/04/2022	26/04/2022	28/04/2022	2 mois	Fonds Pétrolier
-	12/04/2022	18/04/2022	18/04/2022	27/04/2022	04/05/2022	06/05/2022	1 mois	Fonds Pétrolier
-	18/04/2022	24/04/2022	24/04/2022	02/05/2022	08/05/2022	10/05/2022	1 mois	Fonds Pétrolier
01/06/2022	02/06/2022	08/06/2022	08/06/2022	16/06/2022	23/06/2022	27/06/2022	1 mois	Fonds Pétrolier
-	20/06/2022	26/06/2022	27/06/2022	06/07/2022	12/07/2022	15/07/2022	2 mois	Fonds Pétrolier
02/08/2022	05/08/2022	03/09/2022	05/09/2022	14/09/2022	20/09/2022	23/09/2022	6 mois	Fonds Pétrolier
08/08/2022	10/08/2022	08/09/2022	10/09/2022	19/09/2022	23/09/2022	27/09/2022	3 mois	Fonds Pétrolier
15/06/2022	16/06/2022	16/07/2022	18/07/2022	26/07/2022	02/08/2022	05/08/2022	2 mois	Fonds Pétrolier
-	09/08/2022	15/08/2022	15/08/2022	24/08/2022	30/08/2022	02/07/2022	1 mois	Fonds Pétrolier
31/08/2022	02/09/2022	08/09/2022	08/09/2022	16/09/2022	23/09/2022	28/09/2022	1 mois	Fonds Pétrolier
-	30/09/2022	06/10/2022	06/10/2022	17/10/2022	21/10/2022	25/10/2022	2 mois	Fonds Pétrolier

COMMUNE RURALE DE N'GONGA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	17/09/2022	24/09/2022	27/09/2022	04/10/2022	14/10/2022	21/10/2022	15Jrs	Budget Communal
-	05/05/2022	12/05/2022	15/05/2022	22/05/2022	01/06/2022	08/06/2022	15Jrs	Budget Communal
-	07/04/2022	14/04/2022	17/04/2022	24/04/2022	04/05/2022	11/05/2022	15Jrs	Budget Communal
22/06/2022	25/06/2022	24/07/2022	31/07/2022	10/08/2022	20/08/2022	22/08/2022	90Jrs	Budget Communal
22/03/2022	25/03/2022	01/04/2022	08/04/2022	17/04/2022	24/04/2022	03/05/2022	45 jrs	Budget Communal



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	transformation de la case de santé de gusselbodi en CSI type I	SG	AON	PM	31/03/22
2	Construction d'un parc de vaccination	SG	DC	PM	-
3	Construction maison, bloc de la latrine, hangars de 6 places et équipement mairie	SG	DC	PM	-
4,00	Rehabilitation de la piste reliant le village de Molli à kollo	SG	DC	PM	-

COMMUNE DE RURALE N'GOURTI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Réalisation de trois puits pastoraux cimentés à Tamandé	SG/CNGT	AON	PM	15/03/22
2	Construction de deux salles de classe à Kossotori ,d'un logement et réhabilitation de trois salles de classe à l'école traditionnelle de N'gourti	SG/CNGT	AON	PM	08/03/22
3	Construction de trois murs de clôture de CSI de Yogo ,de Djouri et Kossotori	SG/CNGT	AON	PM	15/03/22
4	Construction de trois cases de santé vétérinaires à M.....,	SG/CNGT	AON	PM	21/03/22
5	Réhabilitation et Extention du site maraicher de Wouréré Ouest	SG/CNGT	DC	PM	-
4	Construction de trois coiloirs Passage de vaccination à Téla,Yogo et N'Goulvoré	SG/CNGT	DC	PM	-
6	Acquisition matériel roulant à la mairie et au district de N'Gourti	SG/CNGT	AON	PM	21/03/22
7	Acquisition des produits pharmaceutiques et petits matériels médicaux pour les 11 CSI de la commune de N'Gourti	SG/CNGT	DRP	PM	21/03/22
8	Alimentation aux cantines scolaires pour les 27 écoles	SG/CNGT	AON	PM	21/03/22



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
11/04/22	12/04/22	12/05/22	17/05/22	26/05/22	02/06/22	11/06/22	6 MOIS	FICOD
-	04/04/2022	08/04/22	08/04/22	19/04/22	26/04/22	05/05/22	1MOIS	Budget communal
-	19/04/2022	23/04/2022	23/04/2022	03/05/2022	10/05/2022	19/05/2022	2 MOIS	budget communal
-	02/05/2022	09/05/2022	09/05/2022	18/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	1 MOIS	budget communal

COMMUNE DE RURALE N'GOURTI (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMF ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMF ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
24/03/22	28/03/22	27/04/22	02/05/22	11/05/22	18/05/22	27/05/22	03 Mois	BI CNGT
17/03/22	18/03/22	18/04/22	23/04/22	28/04/22	05/05/22	16/05/22	3 Mois	BI CNGT
24/03/22	28/03/22	27/04/22	02/05/22	11/05/22	18/05/22	27/05/22	02 Mois	BI CNGT
30/03/2022	31/03/2022	30/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	23/05/2022	01/06/2022	03 Mois	BI CNGT
-	14/03/2022	21/03/2022	21/03/2022	30/03/2022	06/04/2022	15/04/2022	02 Mois	BI CNGT
-	25/03/2022	01/04/2022	01/04/2022	11/04/2022	18/04/2022	27/04/2022	02 Mois	BI CNGT
30/03/2022	31/03/2022	30/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	23/05/2022	01/06/2022	01 Mois	BI CNGT
30/03/22	31/03/22	15/04/2022	20/04/2022	29/04/2022	06/05/2022	15/05/2022	01 Mois	BI CNGT
30/03/2022	31/03/2022	30/04/2022	05/05/2022	16/05/2022	23/05/2022	01/06/2022	01 Mois	BI CNGT



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE D'INGALL (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction d'une BAB	SG/CR Ingall	DC	PM	12/01/2022
2	Réparation tables bancs	SG/CR Ingall	DC	PM	12/01/2022
3	Construction et réhabilitation salles de classe	SG/CR Ingall	DC	PM	12/01/2022
4	Construction de 2 parcs de vaccination	SG/CR Ingall	DC	PM	12/01/2022

COMMUNE RURALE D'INGALL (Additif N°01)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction d'une case de passage communale	SG/CR Ingall	DC	PM	12/01/2022
2	Achat véhicules de fonction	SG/CR Ingall	DRP	PM	12/01/2022

COMMUNE RURALE DE DARGOL (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Transformation case santé en CSI type I koulaga	SG	AOO	PM	15/04/2022
2	Forage Yack K	SG	DC	PM	-
3	Construction bloc+2quipement de deux classes+latrines Agufun	SG	DC	PM	-
4	Construction bloc 2 Classes Helley K	SG	DC	PM	-
5	Construction équipement 1 classe à Tingalla	SG	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE D'INGALL (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	1 mois	commune
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	1 mois	commune
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	3 mois	commune
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	3 mois	commune

COMMUNE RURALE D'INGALL (Additif N°01)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	3 mois	commune
20/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	14/02/2022	15/02/2022	22/02/2022	28/02/2022	3 mois	commune

COMMUNE RURALE DE DARGOL (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
26/04/2022	27/04/2022	28/05/2022	02/06/2022	13/06/2022	20/06/2022	29/06/2022	45 Jours	3 Frontières
-	31/05/2022	04/06/2022	04/06/2022	14/06/2022	21/06/2022	30/06/2022	45 Jours	3 Frontières
-	24/05/2022	28/05/2022	28/05/2022	07/06/2022	14/06/2022	23/06/2022	45 Jours	3 Frontières
-	18/05/2022	25/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	45 Jours	3 Frontières
-	18/05/2022	25/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	45 Jours	3 Frontières



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE DE TESKER (Additif)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Réhabilitation d'un bloc de 2 classes à Aldjanari et bloc d'une classe à Kaltouma	LE SG	DC	PM	-
2	Construction et équipement de la salle de reunion de la mairie	LE SG	DC	PM	-
3	Construction et équipement de la case de santé de Rouda	LE SG	DC	PM	-
4	Construction et équipement de la case de santé de Boula	LE SG	DC	PM	-
5	Réhabilitation d'un puits PBC (Forage à Karbo)	LE SG	DC	PM	-
6	Cloture et construction de deux magasins et 1 bureau à la Gare routière de Tesker	LE SG	DC	PM	-
7	Achat d'un vehicule de fonction de la CR de Tesker	LE SG	DC	PM	-
8	Construction et équipement d'une classe dans la CR de Tesker	LE SG	DC	PM	-

DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de la matière d'œuvre ;des materiels et outillages techniques pour les CFM et CET	DRET/FP/DO	AOON	PM	24/01/22
2	Acquisition du matériel informatique et bureautique pour l'équipement des plateformes ,Inspection et la DRET/FP	DRET/FP/DO	DRP	PM	31/01/22
3	Acquisition de la matière d'œuvre pour le CFPT DO	DRET/FP/DO	DRP	PM	22/02/22



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE DE TESKER (Additif)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	18/05/2022	25/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	1 mois	redevance petroliere
-	18/05/2022	25/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	1 mois	redevance petroliere
,-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	1 mois	redevance petroliere
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	1 mois	redevance petroliere
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	1 mois	redevance petroliere
-	14/03/22	18/03/22	18/03/22	29/03/22	05/04/22	14/04/22	2 mois	redevance petroliere
-	14/03/22	18/03/22	18/03/22	29/03/22	05/04/22	14/04/22	1 mois	redevance petroliere
-	14/03/22	18/03/22	18/03/22	29/03/22	05/04/22	14/04/22	2 mois	redevance petroliere

DIRECTION REGIONALE DE L' ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
02/02/2022	03/02/2022	07/03/2022	10/03/2022	21/03/2022	28/03/2022	30/03/2022	30 JOURS	FCSE
09/02/2022	10/02/2022	24/02/2022	28/02/2022	09/03/2022	16/03/2022	25/03/2022	30 JOURS	FCSE
03/03/2022	04/03/2022	18/03/2022	22/03/2022	04/04/2022	11/04/2022	20/04/2022	30 JOURS	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



SOCIETE DE PATRIMOINE DES MINES DU NIGER (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des Matériels et Mobiliers de Bureau	DG	DC	PM	-
2	Acquisition des Matériels Informatiques	DG	DC	PM	-
3	Sucre Ramadam	DG	DC	PM	-
4	Fournitures de Bureau	DG	DC	PM	-
5	Articles publicitaires	DG	DRP	PM	27/04/2022
6	Acquisition des matériels roulant	DG	AOON	PM	11/04/2022
7	Etude de faisabilité du projet gypse au Niger	DG	consultant firme	PM	11/04/2022
8	Etude de faisabilité comptoirs d'achat d'or	DG	consultant firme	PM	11/04/2022
9	Evaluation des ressources en or(sondage et échantillonnage)	DG	consultant firme	PM	11/04/2022
10	Produits Tabaski	DG	DRP	PM	27/04/2022
11	Travaux de constructions de bâtiment et aménagements sur le site de Tchibarkaten	DG	AOON	PM	01/07/2022
12	Etude de procédés de traitement de minerais	DG	consultant firme	PM	-
13	Fourniture des Equipements de traitements de minerais d'or	DG	AOON	PM	28/09/2022
14	Etude de faisabilité de l'exploitation semi mécanisée de l'or	DG	consultant firme	PM	01/06/2022
15	Groupe électrogène	DG	DC	PM	-
16	Pièces de rechange	DG	DC	PM	-
17	Audit filiale 1	DG	consultant firme	PM	01/06/2022
18	Audit filiale 2	DG	consultant firme	PM	01/07/2022
19	Audit filiale 3	DG	consultant firme	PM	03/10/2022
20	Analyse des échantillons	DG	consultant individuel	PM	-
21	Audit organisationnel	DG	consultant firme	PM	01/07/2022
22	Achat logiciel	DG	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



SOCIETE DE PATRIMOINE DES MINES DU NIGER (Initial)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2022

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	7 jours	BUDGET SOPAMIN
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	7 jours	BUDGET SOPAMIN
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	7 jours	BUDGET SOPAMIN
-	14/03/2022	18/03/2022	18/03/2022	29/03/2022	05/04/2022	14/04/2022	7 jours	BUDGET SOPAMIN
06/05/2022	09/05/2022	16/05/2022	19/05/2022	30/05/2022	06/06/2022	15/06/2022	14 jours	BUDGET SOPAMIN
20/04/2022	21/04/2022	20/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
20/04/2022	21/04/2022	20/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
20/04/2022	21/04/2022	20/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
20/04/2022	21/04/2022	20/05/2022	25/05/2022	03/06/2022	10/06/2022	21/06/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
06/05/2022	09/05/2022	16/05/2022	19/05/2022	30/05/2022	06/06/2022	15/06/2022	10 jours	BUDGET SOPAMIN
08/07/2022	11/07/2022	10/08/2022	14/08/2022	26/08/2022	07/09/2022	15/09/2022	45 jours	BUDGET SOPAMIN
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
06/10/2022	10/10/2022	09/11/2022	13/11/2022	25/11/2022	06/12/2022	14/12/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
08/06/2022	04/07/2022	02/08/2022	06/08/2022	19/08/2022	26/08/2022	02/09/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	15 jours	BUDGET SOPAMIN
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	15 jours	BUDGET SOPAMIN
08/06/2022	04/07/2022	02/08/2022	06/08/2022	19/08/2022	26/08/2022	02/09/2022	45 jours	BUDGET SOPAMIN
08/07/2022	01/08/2022	30/08/2022	03/09/2022	16/09/2022	27/09/2022	05/10/2022	45 jours	BUDGET SOPAMIN
11/10/2022	01/11/2022	30/11/2022	04/12/2022	16/12/2022	23/12/2022	30/12/2022	45 jours	BUDGET SOPAMIN
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	30 jours	BUDGET SOPAMIN
08/07/2022	01/08/2022	30/08/2022	03/09/2022	16/09/2022	27/09/2022	05/10/2022	45 JOURS	BUDGET SOPAMIN
-	23/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	26/04/2022	7 jours	BUDGET SOPAMIN



Décision N°006 /ARMP/CRD

du 15 février 2022 sur l'examen de la recevabilité du recours de l'Entreprise Salissou Issa, Tel : (+227) 98 87 93 45 contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, BP : 13 179 Niamey –Niger, Tel (+227) 20 73 90 08 concernant l'appel d'offres ouvert national N°001/2021/TCB/ARCEP, pour les travaux de construction d'un bâtiment R+2 à l'ARCEP.

Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;

Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2021- 410/PRN/PM du 27 mai 2021, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2021/787/PRN/PM du 23 septembre 2021, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la résolution du CNR du 02 décembre 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,

Vu la Décision N°00003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la requête du 11 février 2022 du Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa ;

Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée et à laquelle siégeaient **Mesdames**

: **Bachir Safia Soromey**, Présidente du CRD, **Diori Maimouna Malé**, **Ali Mariama Ibrahim Maifada**, **Messieurs : Fodi Assoumane**, **Rabiou Adamou** et **Mamoudou Maikibi**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi, le CRD a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

L'Entreprise **Salissou Issa**, soumissionnaire, Demanderesse, d'une part ;

Et

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, Autorité contractante, Défenderesse, d'autre part ;

FAITS :

Le vendredi 04 février 2022, le Directeur Général de l'**Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP)**, Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié, par lettre N°000018/2022/ARCEP/DG/DLA au Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa (ESI), le rejet de son offre au motif qu'il n'a pas fourni la preuve écrite de délégation de pouvoir l'autorisant à signer l'offre telle qu'exigée par l'**IC 11.1(h)** de la section III des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres (DPAO).

Par ailleurs, il l'a informé que le marché est provisoirement attribué à l'**Entreprise Ibrahim Sadi** pour un montant de **quatre cent millions deux mille neuf cent dix francs toutes taxes comprises (400 002 910) CFA TTC**.

Réagissant au rejet de son offre, le Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa a introduit par lettre N°003/ESI/2022 du lundi 07 février 2022, un recours préalable pour contester le motif du rejet.

Il soutient à l'appui de son recours, d'une part, que la disposition invoquée pour écarter son offre n'est applicable que dans le cadre d'un consortium, d'un groupement d'entreprises ou d'une société constituée de plusieurs associés, d'autre part, que son entreprise étant individuelle, tous les documents portant le nom de Salissou Issa, une



telle délégation n'est pas nécessaire.

Il ajoute que le DAO n'a pas prévu comment établi et fournir cette délégation de pouvoir. C'est dans le même ordre d'idées qu'il a demandé à la PRM de réexaminer son offre afin de le rétablir dans ses droits.

En réponse au recours préalable, le Directeur Général de l'**ARCEP** a précisé dans la lettre N°000017/2022/ARCEP/DG/DLA du mercredi 09 février 2022 que conformément à l'**IC 21.2** : « la délégation de pouvoir doit être matérialisée par un acte écrit ».

Aussi, l'**IC 11.1 (f)** confirme les exigences de l'IC précitée en stipulant que « **l'offre comprendra les documents suivants : (...) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat, conformément aux dispositions de l'alinéa 21.2 des IC** ».

Il fait observer qu'en application des stipulations de l'**IC 21.2** : « **l'originale et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite, qui sera jointe au formulaire de renseignement sur les candidats qui fait partie de la section IV. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Toutes les pages de l'offre seront paraphées par la personne signataire de l'offre** ».

Il fait savoir que contrairement aux allégations de la requérante, non seulement l'**IC 21.2** figure dans la section II relatives aux instructions aux candidats et qu'aucune modification du DAO n'est autorisée, aussi, la section III des DPAO fait obligation à chaque soumissionnaire de produire un acte écrit qui matérialise la délégation de pouvoir à une personne dûment habilitée à signer au nom du candidat, même s'il s'agit comme en l'espèce du propriétaire l'entreprise.

En outre, l'**ARCEP** fait valoir qu'il a été mentionné en nota bene dans les DPAO que « **la non production d'une des pièces (1 à 11) ci-dessus énumérées entraîne le rejet pur et simple de l'offre** ».

Ne contenant la pièce 8 de l'item, l'offre de l'Entreprise requérante a été écartée pour n'avoir pas satisfait à tous les critères d'éligibilité.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le Directeur Général de l'**Entreprise Salissou Issa** a saisi le Comité de Règlement des Différends, par requête N°004/ESI/2022, reçue et enregistrée sous le numéro 0207 (002), le **vendredi 11 février 2022** au Secrétariat dudit Comité, pour contester le motif du rejet de son offre en invoquant les mêmes motifs.

Sur la recevabilité du recours

En application de l'**article 165** du Code des Marchés Publics, le recours préalable doit être exercé dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant la notification du rejet de l'offre, sous peine d'irrecevabilité.

Conformément aux dispositions l'**article 166** du code précité, en l'absence de décision favorable dans les cinq (05) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (03) jours ouvrables** pour présenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics.

Dans le cas d'espèce, l'**Entreprise Salissou Issa** a introduit son recours préalable, le lundi 07 février 2022, après avoir reçu notification du rejet de son offre, le vendredi 04 février 2022.

En application des dispositions de l'**article 166** du Code des marchés publics, à compter du jeudi 10 février 2022, le Directeur Général de l'**Entreprise Salissou Issa** avait jusqu'au **lundi 14 février 2022** pour introduire un recours devant Comité de Règlement des Différends, ce qu'il a fait dès le **vendredi 11 février 2022**, soit dans les délais et les formes requis.

Il y a lieu, dès lors, de déclarer recevable en la forme, le recours introduit par l'Entreprise Salissou Issa contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste.

PAR CES MOTIFS :

✓ déclare, recevable en la forme, de l'**Entreprise Salissou Issa** contre l'**Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste** ;

✓ dit qu'en application de l'**article 167** du code des marchés publics, **la procédure de passation dudit marché est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;

✓ dit qu'un **Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;

✓ dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais ;

✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;

✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à l'Entreprise Salissou Issa ainsi qu'à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 15 février 2022
LA PRÉSIDENTE DU CRD



Décision N°010/ARMP/CRD

du 15 février 2022 sur l'examen au fond du recours de l'Entreprise Salissou Issa, Tel : (+227) 98 87 93 45 contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, BP : 13 179 Niamey –Niger, Tel (+227) 20 73 90 08 concernant l'appel d'offres ouvert national N°001/2021/TCB/ARCEP, pour les travaux de construction d'un bâtiment R+2 à l'ARCEP.

Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;

Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2021- 410/PRN/PM du 04 Juin 2021, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2021/787/PRN/PM du 23 septembre 2021, portant nomination d'un membre du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la résolution du CNR du 02 décembre 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la Décision N°00003/PCNR/ARMP du 02 décembre 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la requête du 11 février 2022 du Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa ;

Vu les pièces du dossier ;

Le conseiller instructeur, entendu en son rapport :

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée et à laquelle siégeaient **Mesdames : Bachir Safia Soromey**, Présidente du CRD, **Diori Maimouna Malé, Ali Mariama Ibrahim Maifada**, **Messieurs : Fodi Assoumane, Rabiou Adamou et Mamoudou Maikibi**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, le CRD a rendu la décision dont la teneur suit :

Entre

L'Entreprise Salissou Issa, soumissionnaire, Demanderesse, d'une part ;

Et

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, Autorité contractante, Défenderesse, d'autre part ;

FAITS :

Par lettre en date 04 février 2022, le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (**ARCEP**), Personne Responsable du Marché (PRM) a notifié, à l'Entreprise Salissou Issa (ESI), le rejet de son offre relative à l'appel d'offres susvisée au motif qu'il n'a pas fourni, la preuve écrite de délégation de pouvoir, l'autorisant à signer l'offre telle qu'exigée par l'**IC 11.1(h)** de la section III des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres (DPAO).

Le 07 février 2022, le Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa a introduit un recours préalable, pour contester le motif du rejet et l'**ARCEP** lui a répondu le 09 février 2022, en confirmant les mêmes griefs.

N'étant pas satisfait de la réponse qui lui a été donnée, le Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa a saisi le Comité de Règlement des Différends, le 11 février 2022.

Dans le cadre du traitement de ce recours, le Comité de Règlement des Différends a rendu le **15 Février 2022**, la décision n°000006/ARMP/CRD sur la forme, dont la teneur suit :

✓ déclare, recevable en la forme, de l'Entreprise Salissou Issa contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;

✓ dit qu'en application de l'**article 167** du code des marchés publics, la procédure de passation dudit marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;

✓ dit qu'un **Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;

✓ dit que les **documents originaux relatifs à la procédure** dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais ;

✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur.

En application de cette décision le Secrétariat Exécutif de l'ARMP a demandé, par lettre du **18 Février 2022**, au Directeur Général de l'**ARCEP**, la transmission des documents originaux relatifs au marché querellé, aux fins d'instruction du dossier, ce qu'il a fait par courrier, reçu le **23 Février 2022**.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Pour justifier son recours, le Directeur Général de l'Entreprise Salissou Issa soutient, d'une part, que la clause de l'**IC 11.1(h)** invoquée pour écarter son offre n'est applicable que dans le cadre d'un consortium, d'un groupement d'entreprises ou d'une société constituée de plusieurs associés et, d'autre part, que son entreprise étant individuelle, tous ses documents portent son nom, par conséquent, une telle délégation n'est pas nécessaire.

Il ajoute au surplus que le DAO n'a pas prévu la forme cette délégation de pouvoir et aucun modèle de cette délégation n'a été joint.

C'est pour toutes ces raisons que l'Entreprise Salissou Issa a demandé à l'**ARCEP** de réexaminer son offre afin de la rétablir dans ses droits.

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Pour l'**ARCEP**, le rejet de l'offre de l'Entreprise Salissou Issa est fondé sur



les stipulations de l'IC 21.2 selon lesquelles : « la délégation de pouvoir doit être matérialisée par un acte écrit ».

Ces stipulations sont confirmées par l'IC 11.1 (f) qui dispose que : « l'offre comprendra les documents suivants : (...) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat, conformément aux dispositions de l'alinéa 21.2 des IC ».

En effet, selon l'ARCEP, l'IC 21.2 précise que « l'originale et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite, qui sera jointe au formulaire de renseignement sur les candidats qui fait partie de la section IV. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Toutes les pages de l'offre seront paraphées par la personne signataire de l'offre ».

L'autorité contractante fait savoir que, contrairement aux prétentions de la requérante l'IC21.2 figure dans la section II relatives aux instructions aux candidats et qu'aucune modification du DAO n'est autorisée.

Aussi, les dispositions de la section III des DPAO font obligation à chaque soumissionnaire de produire un acte écrit qui matérialise la délégation de pouvoir à une personne dûment habilitée à signer au nom du candidat, même s'il s'agit, comme en l'espèce du propriétaire l'entreprise.

Par conséquent, l'offre doit être signée par une personne dûment mandatée par le candidat, ayant reçu pleins pouvoirs pour l'engager et ce mandat doit être passé par écrit et annexé au formulaire de renseignement sur le candidat avec l'identité de celui-ci ;

L'ARCEP indique qu'il a été mentionné en nota bene dans les DPAO que « la non production d'une des pièces (1 à 11) ci-dessus énumérées entraîne le rejet pur et simple de l'offre ».

Par ailleurs, l'autorité contractante reproche à l'Entreprise Salissou Issa, relativement au modèle et formalités qui n'ont pas été prévus dans le dossier d'appel à concurrence en vue d'obtenir la délégation de pouvoir, qu'elle aurait dû introduire une demande d'éclaircissement.

N'ayant pas produit la pièce 8 de l'item des pièces précitées, l'offre de l'Entreprise Salissou Issa a été écartée, pour défaut de délégation de pouvoir exigée par l'IC 11.1 (h) des DPAO.

L'OBJET DU DIFFEREND

Il ressort de la saisine et des éléments des faits que le différend porte sur la non production d'une délégation de pouvoir dans l'offre de l'Entreprise Salissou Issa qui est une entreprise individuelle.

EXAMEN AU FOND DU DIFFEREND

Sur le grief relatif au défaut de délégation de pouvoir

Après présentation du rapport d'instruction et suite aux échanges, le CRD constate que l'habilitation ou mandat est une convention par laquelle, une personne donne à une autre le pouvoir de faire pour elle un ou plusieurs actes juridiques.

En effet, le mandat ne peut se concevoir que lorsque le titulaire d'un droit ne peut agir pour lui-même et de ce fait décide de se faire représenter par un tiers. Dans le cas d'espèce, il est fait grief au requérant, promoteur de l'entreprise individuelle Salissou Issa, le défaut d'habilitation pour engager son entreprise. Le CRD relève que l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et les groupements d'intérêt économique n'a pas prévu dans ses dispositions, l'Entreprise individuelle, qu'ainsi, cette dernière n'a aucune existence juridique, si bien qu'elle se confond avec la personne de son promoteur aussi bien dans le patrimoine que dans les droits extra patrimoniaux.

L'entrepreneur individuel à en face de lui, lui-même, par conséquent, on ne peut dissocier sa personne de celle de son entreprise ; qu'elle, (l'Entreprise individuelle) ne peut agir par l'entremise de son chef ou propriétaire.

Relativement à cette question, la jurisprudence a tranché dans ce sens par l'Arrêt A-12007- 28 du 17 novembre 2007, dans lequel, la Cour d'Appel de Paris avait jugé que : « la raison de commerce n'est qu'un nom, une

marque, comme l'est l'étiquette ; le nom d'un entrepreneur utilisé dans les relations commerciales ; la raison individuelle a pour élément essentiel le nom de famille avec ou sans prénom de celui qui est seul à la tête d'une maison. Une raison sociale a pour objet de caractériser et de différencier une entreprise. Même inscrite au registre de commerce, l'entreprise individuelle n'a pas la personnalité juridique, donc ni la jouissance de ses droits civils. Elle n'a pas non plus la jouissance de ses droits et la capacité d'être partie des sociétés en nom collectif et en commandite (...) seul le chef de l'entreprise individuelle est titulaire de ses droits et obligations.... ».

Il ne fait aucun doute que l'Entreprise Salissou Issa est une entreprise individuelle, dont le gérant et propriétaire n'est autre que Salissou Issa lequel est de ce fait seul habilité à agir au nom de celle-ci.

La question de cette délégation pour agir ne se pose pas en principe comme dans les sociétés et les groupements parce qu'il n'a nullement besoin de pouvoir pour agir au nom de son entreprise, laquelle est confondu à sa propre personne.

Contrairement aux prétentions de l'ARCEP et comme l'a aussi soutenu la requérante, une demande d'éclaircissements sur la délégation de pouvoir n'est pas nécessaire, s'agissant d'une entreprise individuelle parce qu'elle considère à juste titre que cette délégation ne la concerne pas.

Comme il a été démontré que la délégation de pouvoir exigée par l'IC 11.1(h) des DPAO ne s'appliquant pas à l'entreprise individuelle, la non production de cette délégation ne saurait justifier le rejet de la requérante.

Au vu de tout ce qui précède, c'est donc à tort que la commission d'évaluation des offres a écarté l'offre de l'Entreprise Salissou Issa pour n'avoir pas apporté la preuve écrite de délégation de pouvoir exigée par l'IC 11.1(h) des DPAO.

Il y a lieu dès lors de déclarer, fondé, le recours l'Entreprise Salissou Issa contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, d'infirmes les résultats de travaux de la commission d'ouverture, d'évaluation et d'attribution du marché et d'ordonner à la Personne Responsable du Marché de reprendre l'évaluation des offres en considérant que l'offre de l'Entreprise Salissou Issa a satisfait aux exigences de l'IC précitée.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ constate que l'Entreprise Salissou Issa est une entreprise individuelle ;
- ✓ dit qu'une entreprise individuelle n'a pas besoin d'apporter la preuve écrite de délégation de pouvoir exigée par l'IC 11.1 (h) des DPAO pour signer son offre ;
- ✓ déclare, fondé, le recours de l'Entreprise Salissou Issa contre l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- ✓ infirme les résultats de travaux de la commission d'ouverture, d'évaluation et d'attribution du marché ;
- ✓ ordonne à la Personne Responsable du Marché de reprendre l'évaluation en considérant que l'offre de la requérante a satisfait aux critères d'éligibilité fixés dans le DAO notamment l'IC 11.1 (h) ;
- ✓ dit que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à l'Entreprise Salissou Issa, ainsi qu'à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- ✓ dit que la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 03 Mars 2022

LA PRÉSIDENTE DU CRD



Champ d'application des différents modes de passation des marchés publics au Niger